



### Délibération du Conseil Communautaire

\*\*\*\*\*

Le 28 septembre 2022, le Conseil Communautaire s'est réuni à la salle des fêtes de Montagrier sous la Présidence de Monsieur Didier Bazinet, Président, à la suite de la convocation adressée le 21 septembre 2022 conformément à l'article L 2121-12 du Code Général des collectivités territoriales.

Nombre de membres titulaires en exercice du Conseil Communautaire	58	
Titulaires présents	48	Allain Tricoire – Jean-Pierre Prigul – Bernadette Bazinet – Janick Laville – Jean-Didier Andrieux – Pascal Devars – Lisa Boyer – Monique Boineau-Serrano – Jean-Pierre Prunier – Murielle Cassier Didier Bazinet – Michel Desmoulin – Yves Mahaud – Philippe Bogaert – Alfred Gonnard – Jean-Marcel Beau – Daniel Bonnefond – Bruno Limerat – Ludovic Gillaizeau – Francis Lafaye – Clément Lemercier – Gilles Mercier – Nicolas Platon – Catherine Bezac-Gonthier – Laurent Casanave – Christine Laurent – Gilbert Pezon – Catherine Esculier – Romain Perruchaud – Bernard Saint Martin – Christophe Rossard – Jean-Pierre Chaumette – Pierre Guigné – Francis Duverneuil – Virginie Mouche – Jean-Pierre Paretour – Joël De Luca – Gérard Caignard – Fabrice Boniface – Brigitte Pourtier – Philippe Dubourg – Priça Mortier – Pierre Janaillac – Joëlle Saint Martin – Marion Lafaye – Régis Defraye – Patrick Lachaud – Muriel Morlion
Suppléant présent	1	Géry Denis – Commune de Paussac et St Vivien
Titulaires absents	9	Christine Berthé – Corinne Ducoup – Philippe Boismoreau – Joël Constant – Philippe Chotard – Jean-Claude Arnaud – Julie Bordet – Denis Ferrand – Edwige Badel
Procurations	5	Corinne Ducoup à Jean-Pierre Prunier Philippe Boismoreau à Francis Lafaye Joël Constant à Bruno Limerat Jean-Claude Arnaud à Didier Bazinet Edwige Badel à Pierre Janaillac

**DELIBERATION N° 2022 / 149 : (code nomenclature /752)****DATE : 28 Septembre 2022****RAPPORTEUR : Jean-Pierre Chaumette****OBJET : Attribution des subventions sportives 2022**

Il est proposé au conseil communautaire d'attribuer les subventions suivantes,  
 Sur proposition de la commission sport et activités de pleine nature du 21 septembre  
 « Soutien logistique et/ou financier aux associations sportives enseignant et entraînant  
 les jeunes de 3 à 16 ans »

Les critères d'attribution des subventions aux associations proposant une éducation sportive pour  
 les moins de 16 ans sont :

- 400 forfaitaire ;
- 10 pour chaque enfant de moins de 16 ans résidant sur le territoire ;
- 20 des équipements pour l'école ;
- 150 par manifestation sportive sur le territoire ;
- 200 s'il existe des comptes spécifiques école.

Associations - Ecoles de sport	2021	Propositions de la commission
Ribérac épée	555	586
CAR Judo	660	1000
Hand Ball Ribérac	1 025	1131
Football Tocane	1 510	1635
Périgord orientation Plaisirs	590	675
Tennis Val de Dronne	2253	1391
Badminton	505	585
CAR rugby	1 210	1705
GIPS Basket	955	1130
CAR Tennis	1 445	975
Archers des étoiles	xxx	575
Paussac vertical	xxx	852
<b>RAID/Trail</b>	<b>2021</b>	<b>Propositions</b>
Raid en Val de Dronne	1000	800
Les Foulées du Père Noël	300	300
<b>Demandes diverses</b>	<b>2021</b>	<b>Propositions</b>
Fêtes du sport Verteillac	xxx	300

Par ailleurs et afin de participer à la promotion du sport dans les écoles la commission propose d'attribuer une subvention complémentaire pour les écoles adhérentes à l'USEP (Union Sportive de l'enseignement du premier degré) à hauteur de 2€ par élèves en maternelle et 3 € par élèves en élémentaire sur présentation du bulletin d'adhésion. Les montants de ces subventions complémentaires seront proposés au prochain conseil communautaire

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité les subventions proposées ci-dessus.

ONT SIGNE AU REGISTRE LES MEMBRES PRESENTS POUR EXPEDITION CONFORME

Signé électroniquement le 04/10/2022 à 13:19  
par Didier BAZINET

Décision du Conseil Communautaire :

**Votes pour : 54**

**Votes contre : 0**

**Abstentions : 0**

